

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 01990
Numéro SIREN : 890 532 328
Nom ou dénomination : SG PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 31/01/2024 sous le numéro de dépôt B2024/001070

1070

Procès-Verbal d'Assemblée Générale Ordinaire

SG PROMOTION

SAS au capital de 1000 €

dont le siège social se situe sis 529 chemin de la Gardiole,

83140 Six Fours les Plages

inscrite au RCS de Toulon sous le numéro 890 532 328

Assemblée générale du 1er septembre 2023

A Six Fours les Plages

Le 1^{er} septembre 2023

A 14 heures 00

Sophie GARCIN, associé unique exerçant la gérance de la société SG PROMOTION SAS au capital de 1000 €, a présidé l'Assemblée Générale Ordinaire au 529 chemin de la Gardiole, 83140 Six Fours les Plages, siège social de la société.

SOPHIE GARCIN étant l'associé unique, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les documents et rapports suivants (bilan simplifié, compte d'exploitation, liasse fiscale 2035, etc..) ont été soumis à l'assemblée par voix de convocation et ont été mis à disposition.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes
- Affectation du résultat

SLT

Première résolution : approbation des comptes annuels

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et se soldant par un bénéfice de trois mille sept cent dix euros (3 710€).

Deuxième résolution : affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à trois mille sept cent dix euros (3 710€), de la manière suivante :

- 10 % à la réserve légale, soit trois cent soixante-onze euros (371€),
- 10% à la réserve facultative, soit trois cent soixante-onze euros (371€),
- Le solde, c'est-à-dire, deux mille neuf cent soixante-huit euros (2968€) est affecté au report à nouveau bénéficiaire.

L'assemblée générale confère tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

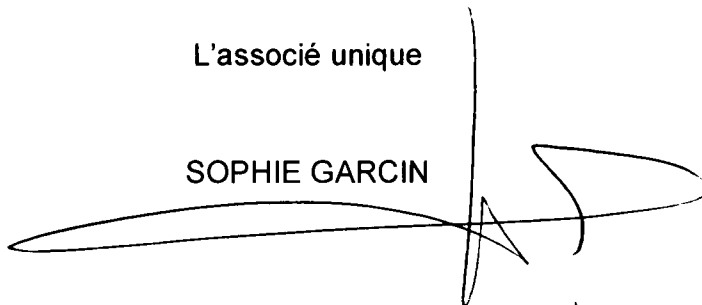
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Tout ceci, il est dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Six Fours les Plages, le 1^{er} septembre 2023 en un exemplaire.

L'associé unique

SOPHIE GARCIN





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET TAXES ASSIMILÉES

FORMULAIRE EDI N° 3517-S

RÉGIME SIMPLIFIÉ

CA 12 (1)

CA 12 E (2)

DÉCLARATION RELATIVE À L'EXERCICE OU À LA PÉRIODE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

Horaires d'ouverture sur www.impots.gouv.fr,
rubrique « Nous contacter »

Adresse du service
où cette déclaration doit obligatoirement
être renvoyée
au plus tard le 3 mai 2023 (clôture au 31/12/2022)
ou **dans les trois mois de la clôture de l'exercice**
(clôture en cours d'année) (CGI, ann. II, art. 242 septies A)

SIE TOULON NORD OUEST
Rue Saint Bernard
CS 20207
83081 TOULON CEDEX

Identification du destinataire

Adresse de l'établissement
(quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)

SAS SG PROMOTION
529 Chemin de la Gardiole
Résidence Calanques Mont Salva
83140 SIX FOURS LES PLAGES

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.

SIE	Numéro de dossier	Clé	Période	CM	OPT	CDI	Code service	Régime
			1222	0	0			

03992211

1 1 1 1 8 1 9 1 0 1 5 1 3 1 2 1 3 1 2 1 8 1 0 1 0 1 0 1 1 1 4
Numéro de TVA intracommunautaire
N° d'identification de l'établissement (SIRET)

- (1) Si vous clôturez votre exercice en cours d'année, rayez la mention CA 12 (en haut à droite).
(2) Si vous clôturez votre exercice le 31 décembre, rayez la mention CA 12 E (en haut à droite).

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case à droite

ATTENTION : Ne portez pas de centimes d'euro (l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche : les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1).

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE		RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION		Pénalités	
Date : 19/07/2023	Signature :	Somme :	Date :	Taux 5 %	9005
Téléphone : 0648496572			N° PEC	Taux %	9006
Paiement par virement bancaire : <input type="checkbox"/>			N° d'opération	Taux %	9007
Paiement par imputation * : <input type="checkbox"/>				Date de réception	
* (joindre l'imprimé n° 3516 disponible sur www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts)					

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

N'hésitez pas à prendre contact avec votre service des impôts, s'il vous manque une indication pour remplir cette déclaration. Vous pouvez également vous reporter à la notice, si vous souhaitez des informations sur la TVA intracommunautaire, le coefficient de taxation ou l'euro.

I - TVA BRUTE					
OPÉRATIONS NON TAXÉES		Base hors taxe	OPÉRATIONS NON TAXÉES	Base hors taxe	
01	Achats en franchise	0037	04	Livraisons intracommunautaires à destination d'une personne assujettie	0034
02	Exportations hors UE	0032	4B	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0043
03	Autres opérations non imposables	0033			
3A	Ventes à distance taxables dans un autre Etat membre au profit de personnes non assujetties	0047	4D	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	0029
3B	Mises à la consommation de produits pétroliers	0049			
OPÉRATIONS TAXÉES			Base hors taxe	Taxe due	
- Opérations réalisées en France métropolitaine			1 9 2 9 1	3 8 5 8	
5A	Taux normal 20 %	0207			
5B	Taux normal 20 % sur les produits pétroliers	0208			
06	Taux réduit 5,5 %	0105			
6C	Taux réduit 10 %	0151			
- Opérations réalisées dans les DOM					
07	Taux normal 8,5 %	0201			
08	Taux réduit à 2,1 %	0100			
8B					
- Opérations à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)					
09	Opérations imposables à un taux particulier	0950			
9A	Taux réduit 13 % sur les produits pétroliers	0152			
10	Anciens taux	0900			
- Autres opérations					
AA	Achats d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	0030			
AB	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0040			
AC	Achats de prestations de services auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-2 du Code général des impôts)	0044			
11	Cessions d'immobilisations	0970			
12	Livraisons à soi-même	0980			
13	Autres opérations imposables	0981			
16	TOTAL DE LA TAXE DUE (lignes 5A à 13)			3 8 5 8	
AUTRE TVA DUE					
17	Remboursements provisionnels obtenus en cours d'année ou d'exercice		0983		
18	TVA antérieurement déduite à reverser (dont TVA sur les produits pétroliers)		0600		
AD	Sommes à ajouter		0602		
19	TOTAL TVA BRUTE DUE (lignes 16 + 17 + 18 + AD)			3 8 5 8	
II - TVA DÉDUCTIBLE					
AUTRES BIENS ET SERVICES			Taxe déductible		
20	Déductions sur factures (1)		0702		
21	Déductions forfaitaires (1)		0704		
22	TOTAL (lignes 20 + 21)				
IMMOBILISATIONS					
23	TVA déductible sur immobilisations (1)		0703		
AUTRE TVA À DÉDUIRE					
24	Crédit antérieur non imputé et non remboursé		0058		
25	Omissions ou compléments de déductions (dont régularisations TVA déductible sur les produits pétroliers)		0059		
25A	(1) Compte-tenu, le cas échéant, du pourcentage de déduction	<input type="text" value=""/>	%		
AE	Sommes à imputer		0603		
26	TOTAL TVA DÉDUCTIBLE (lignes 22 + 23 + 24 + 25 + AE)				
2E	Dont TVA déductible sur les produits pétroliers		0711		

Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens (livraisons de biens) ou à la déclaration européenne de services (prestations de services) à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (cf. notice de la déclaration CA12).

III - TVA NETTE					
RÉSULTAT DE LA LIQUIDATION					Taxe
28	TVA due : (Ligne 19 - ligne 26) ou			8900	3 8 5 8
29	CRÉDIT : (Ligne 26 - ligne 19)			0705	
IMPUTATIONS/RÉGULARISATIONS DES ACOMPTES					
	Col 1 : Montant effectivement payé	Col 2 : Montant restant à payer	30	Acomptes payés et/ou restant dus (Tot.1 + Tot.2)	
Acompte 1	6 6 0 7				0018
Acompte 2					
	Tot. 1	Tot. 2			6 6 0 7
RÉSULTAT NET					
33	SOLDE DÛ si ligne 28 - (lignes 29 + 30) > ou = 0				
34	EXCÉDENT DE VERSEMENT si ligne 30 - ligne 28 > ou = 0				2 7 4 9
35	SOLDE EXCÉDENTAIRE (lignes 29 + 34)				0020
IV - DÉCOMPTÉ DES TAXES ASSIMILÉES					Taxe due
36	Taxe sur les retransmissions sportives au taux de 5 % (CGI, art. 302 bis ZE)		Base imposable	4215	
37	Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles (CGI, art. 302 bis MB)			4220	
	Taxe sur la diffusion en vidéo physique et en ligne de contenus audiovisuels à titre onéreux (CGI, art. 1609 sexdecies B)				
42	- au taux de 5.15 %		Base imposable	4229	
43	- au taux de 15 %		Base imposable	4228	
	Taxe sur la diffusion en vidéo physique et en ligne de contenus audiovisuels à titre gratuit (CGI, art 1609 sexdecies B)				
43A	- au taux de 5.15 %		Base imposable	4298	
43B	- au taux de 15 %		Base imposable	4299	
44	Taxe sur les actes des huissiers de justice (CGI, art. 302 bis Y) (14,89 € par acte)		Nombre d'actes	4206	
44A	Total de la contribution sur la rente infra-marginale de la production d'électricité (lignes a à q)				4315
45	Taxe due par les employeurs de main-d'oeuvre étrangère (CESEDA, art. L436-10) (uniquement pour les cessations d'activité ayant lieu en 2023)				4314
45A	Taxe sur le transport aérien de passagers - Majoration en Corse (CIBS, art. L422-13 et L422-29)		Nombre de passagers	4324	
45B	Taxe sur le transport maritime de passagers dans certains territoires côtiers - Embarquement ou débarquement en Corse (CIBS, art. L423-57 et suivants)		Nombre de passagers	4325	
46	Taxe pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers de la réparation de l'automobile, du cycle et du motorcycle (CGI, art 1609 sexvicies) au taux de 0,75 %		Base imposable	4217	
47	Taxe sur certaines dépenses de publicité au taux de 1 % (CGI, art 302 bis MA)		Base imposable	4213	
4F	Taxe sur les excédents de provision des entreprises d'assurance de dommages (CGI, art. 235 ter X)				4238
4K	Contribution due par les gestionnaires des réseaux publics d'électricité (CGCT, art. L 2224-31 I bis)				4236
4L	Taxe sur les ordres annulés dans le cadre d'opérations à haute fréquence (CGI, art. 235 ter ZD bis)				4239
4M	Taxe spéciale due en cas de non-respect de l'engagement de conserver pendant 5 ans les parts de FCPR ou FCPI (article 209-0 A du CGI)				4326
	Redevance sanitaire ou phytosanitaire				
60A	Redevance sanitaire d'abattage (CGI, art. 302 bis N à 302 bis R)				4253
60B	Redevance sanitaire de découpage (CGI, art. 302 bis S à 302 bis W)				4254
61	Redevance sanitaire pour le contrôle de certaines substances et de leurs résidus (CGI, art. 302 bis WC)				4247
62	Redevance sanitaire de première mise sur le marché des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WA)				4248
63	Redevance sanitaire de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture (0.5 € par tonne) (CGI, art. 302 bis WB)		Nombre de tonnes	4249	
64	Redevance pour agrément des établissements du secteur de l'alimentation animale (125 € par établissement) (CGI, art. 302 bis WD à WG)		Nombre d'établissements	4250	
	Redevance phytosanitaire à la circulation intracommunautaire et à l'exportation (Code rural et de la pêche maritime, art. L 251-17-1)				
65	- à la circulation intracommunautaire (PPE)				4273
66	- à l'exportation				4274

	Taxe sur les produits phytopharmaceutiques (Code rural et de la pêche maritime, art. L 253-8-2)				
	- au taux de 0,9	Base imposable			a
	- au taux de 0,1 %	Base imposable			b
66A	Total de la taxe sur les produits phytopharmaceutiques due (a*0,9 % + b*0,1%)				4321
	Taxe forfaitaire sur les ventes de métaux précieux, de bijoux, d'objets d'art, de collection et d'antiquité (CGI, art.150 VM)				
67	- sur les ventes de métaux précieux au taux de 11%	Base imposable			4268
68	- sur les ventes de bijoux, objets d'art, de collection ou d'antiquité (taux 6%)	Base imposable			4270
	Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) (CGI, art. 1600-0 I)				
69	- sur les ventes de métaux précieux au taux de 0,5 %	Base imposable			4269
70	- sur les ventes de bijoux, objets d'art, de collection ou d'antiquité au taux de 0,5 %	Base imposable			4271
	Redevable de la taxe annuelle à l'essieu ? <input type="checkbox"/>	Nbre de véhicules	Dont nbre de véhicules rail-route	Montant de la taxe	
	1-Véhicules à moteur isolés	PTAC < à 27 t		1a	
		PTAC > ou = à 27 t		1b	
	2-Ensembles articulés constitués d'un tracteur et d'une ou plusieurs semi-remorques	PTRA < à 39 t		2a	
		PTRA > ou = à 39 t		2b	
	3-Remorques de la catégorie O4			3	
70A	Taxe annuelle sur l'ancienneté des véhicules de tourisme (CIBS, b du 1° de l'art. L421-94) due (1a + 1b + 2a + 2b + 3)				4303
	Taxe sur les émissions de CO2 et / ou de la taxe sur les émissions de polluants atmosphériques				
	- Nombre de véhicules relevant du nouveau dispositif d'immatriculation (depuis le 1er mars 2020)				
	- Nb de véhicules ne relevant pas du nouveau dispositif d'immatriculation (réception européenne, dont la première mise en circulation est intervenue à compter du 1er juin 2004 et non utilisés par le redevable avant le 1er janvier 2006)				
	- Nombre d'autres véhicules soumis à la taxe				
	- Nombre de véhicules exonérés dont la source d'énergie est exclusivement l'électricité, l'hydrogène ou une combinaison des deux				
	- Nombre des autres véhicules exonérés				
70B	Taxe annuelle sur les émissions de dioxyde de carbone des véhicules de tourisme (CIBS, a du 1° de l'art. L421-94)				4323
70C	Taxe sur les émissions de polluants atmosphériques due au litre de 2022 (CGI, art. 1010)				4313
	Nombre de véhicules exonérés				
	Prélèvement sur les paris hippiques				
71	- au profit de l'État (CGI, art. 302 bis ZG) au taux de 20,2 %	Base imposable			4256
72	- au profit des organismes de sécurité sociale (CSS, art. L137-20) au taux de 6,9 %	Base imposable			4259
73	- engagés depuis l'étranger sur des courses françaises et regroupés en France (CGI, art. 302 bis ZO)	Base imposable			4255
	Redevance due par les opérateurs agréés de paris hippiques en ligne				
74	- Enjeux relatifs aux courses de trot (CGI, art. 1609 tertrices)				4266
75	- Enjeux relatifs aux courses de galop (CGI, art. 1609 tertrices)				4267
	Prélèvement sur les paris sportifs en ligne				
76A	- au profit de l'Etat au taux de 33,7 % (CGI, art. 302 bis ZH)	Base imposable			4309
77A	- au profit des organismes de sécurité sociale au taux de 10,6 % (CSS, art. L137-21)	Base imposable			4310
78A	- au profit de l'agence nationale du sport (ANS) au taux de 10,6 % (CGI, art. 1609 tricies)	Base imposable			4311
	Prélèvements sur les paris sportifs commercialisés en réseau physique de distribution				
76B	- au profit de l'Etat au taux de 27,9 % (CGI, art. 302 bis ZH)	Base imposable			4306
77B	- au profit des organismes de sécurité sociale au taux de 6,6 % (CSS, art. L137-21)	Base imposable			4307
78B	- au profit de l'agence nationale du sport (ANS) au taux de 6,6 % (CGI, art. 1609 tricies)	Base imposable			4308
	Prélèvement sur les cercles de jeux en ligne				
79	- au profit de l'État (CGI, art. 302 bis ZI) au taux de 1,8 %	Base imposable			4258
80	- au profit des organismes de sécurité sociale (CSS, art. L137-22) au taux de 0,2 %	Base imposable			4261
88	Contribution sur les boissons non alcooliques contenant des sucres ajoutés (CGI, art. 1613 ter)	No. d'hectolitres			4294
89	Contribution sur les boissons non alcooliques (CGI, art. 1613 quater II 1°), 0,54€/hL	No. d'hectolitres			4296
90	Contribution sur les boissons non alcooliques contenant des édulcorants de synthèse (CGI, art. 1613 quater II 2°)	No. d'hectolitres			4295
94	Taxe sur les exploitants de plateformes de mise en relation par voie électronique en vue de fournir certaines prestations de transport (CGI, article 300 bis)				4322
	TOTAL DES LIGNES 36 à 94 (à reporter ligne 55)				

V- REGULARISATION DES TAXES INTERIEURES DE CONSOMMATION (TIC)

	Crédit de TIC				Versement de TIC attendu			
	Crédit constaté (a)		Crédit imputé sur la TVA (b) (dans la limite de la ligne 33)		Reliquat de crédit à rembourser (a - b)		Taxe due	
	Montant		Montant		Montant		Montant	
TICFE	X1	8100		Y1	8110	Z1	8120	
TICGN	X2	8101		Y2	8111	Z2	8121	
TICC	X3	8102		Y3	8112	Z3	8122	
TOTAL	X4 (X1+X2+X3) à reporter ligne X5			Y4 (Y1+Y2+Y3) à reporter l.Y5		Z4 (Z1+Z2+Z3) à reporter ligne Z5		

VI- RÉCAPITULATION

49	Solde excédentaire (report de la ligne 35)		2 749	X5	Crédit de TIC imputé sur la TVA (report de la ligne X4)	8103
50	Remboursement demandé au cadre VI, page 3	8002	2 749	54	TVA nette due (ligne 33 - ligne X5)	8901
51	Crédit à reporter (cette somme est . reporter ligne 24 de la prochaine CA 12/CA 12 E)	8003		55	Taxes assimilées (total des lignes 36 à 94)	
52	Crédit imputé sur le ou les prochains acomptes	8004		Z5	Total des taxes intérieures de consommation dues (report de la ligne Z4)	8123
Y5	Remboursement de reliquat de TIC demandé (report de la ligne Y4)	8113		ATTENTION ! UNE SITUATION DE TVA CRÉDITRICE (LIGNE 49 SERVIE) NE DISPENSE PAS DU PAIEMENT DES TAXES ASSIMILÉES DÉCLARÉES LIGNE 55 ET DES TAXES INTÉRIEURES DE CONSOMMATION (TIC) DÉCLARÉES LIGNE Z5.		
Acomptes (cochez les cases correspondant aux acomptes déduits I.30). Précisez l'année.				56	TOTAL À PAYER (Lignes 54 + 55 + Z5)	9992
58	<input checked="" type="checkbox"/> Juillet 2022	<input type="checkbox"/> Décembre 2022		(N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)		

BASE DE CALCUL DES ACOMPTES DUS AU TITRE DE L'EXERCICE SUIVANT

57	TVA [ligne 16 - (lignes 11 + 12 + 22)]		3 858
----	--	--	-------

VII DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Crédit remboursable dégagé à la clôture de l'année ou de l'exercice (> ou = 150€, ou, < à 150€ uniquement en cas de cession, décès, entrée dans un groupe TVA) (ligne 29)	a	
Excédent de versement dégagé (ligne 34)	b	2 749
Maximum remboursable (a + b)	c	2 749
Remboursement demandé	d	2 749
Crédit reportable (c - d)	e	

LE SOUSSIGNÉ (NOM, PRÉNOM, QUALITÉ) GARCIN Sophie,

DEMANDE LE REMBOURSEMENT DE LA SOMME DE (EN CHIFFRES)

2 749

À SIX FOURS LE le 19/07/2023

- À CREDITER AU COMPTE DÉSIGNÉ

COCHER SIGNATURE

- À IMPUTER SUR UNE ÉCHÉANCE FUTURE (joindre l'imprimé n° 3516)

LI CHOIX

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SAS SG PROMOTION			529 Chemin de la Gardiole Résidence Calanques Mont Salva 83140 SIX FOURS LES PLAGES		
SIRET	8	9	0	5	3
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées			Agences immobilières		
Si vous avez changé d'activité, cochez la case					

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		2 404	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%			
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquiés C-I-1), cocher la case ci-contre					
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			Nom		
			NIF		
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquiés C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			Nom		
			NIF		

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	x	NON	
Si oui, indication du logiciel utilisé			CEGID		

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
AGEC MARSEILLE 31 Bd Gilly 13010 MARSEILLE Tél: 04 13 24 52 94			Tél:		
OGA/OMGA / Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)			Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date:	Lieu:	SIX FOURS LES PLAGES
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire:		Présidente
			Signature		GARCIN Sophie
Examen de conformité fiscale (ECF)					

Désignation de l'entreprise		SAS SG PROMOTION			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		529 Chemin de la Gardiole			83140 SIX FOURS LES PLAGES		
Numéro SIRET *		8 9 0 5 3 2 3 2 8 0 0 0 1 4					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 3	
				Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 2 2	
				Exercice N-1 clos le		3 1 1 2 2 0 2 1	
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net	
		1		2		3	
						Net	
						4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010		012			
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028		030			
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
	Total I (5)	044		048			
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
		Créances (2)	068	3 147	070	3 147	
Clients et comptes rattachés*							
Autres * (3)		072	2 749	074	2 749		
Valeurs mobilières de placement		080		082			
Disponibilités		084	27 078	086	27 078	60 278	
Carges constatées d'avance *		092		094			
Total II		096	32 974	098	32 974	60 278	
Total général (I+II)	110	32 974	112	32 974	60 278		
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000		
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * (131))	132					
	Report à nouveau	134		11 278	(25 000)		
	Résultat de l'exercice	136		(3 710)	36 278		
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		8 568	12 278		
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : (169))	172	17 364	24 406	48 000		
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		24 406	48 000		
Total général (I + II + III)	180		32 974	60 278			
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS SG PROMOTION		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Nant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						3 1 1 2 2 0 2 J		3 1 1 2 2 0 2 J					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons		209		210							
	Production vendue	biens	intracommunautaires	215		214							
				217		218	21 912		64 250				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222							
	Production immobilisée *					224							
	Subventions d'exploitation reçues					226							
	Autres produits					230	1						
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	21 913		64 250				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234							
	Variation de stock (marchandises) *					236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240							
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	23 350		20 170				
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244							
	Rémunérations du personnel *					250							
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	968		868				
	Dotations aux amortissements *					254							
	Dotations aux provisions					256							
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262						532	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260									
Total des charges d'exploitation (II)						264	24 318		21 570				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(2 404)		42 680				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					280							
	Produits exceptionnels					290							
	Charges financières					294							
	Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300	1 306					
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348								
	Impôts sur les bénéfices *					306							6 402
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	(3 710)		36 278			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312			314			3 710	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318							
	Provisions non déductibles *					322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	1 306					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999							
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997							
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44 septies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de reconstruction de la défense (44 septies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138		342		
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 (bis) octies)	991							
Divers (dont ZFA NG (44 quinquies bis))		345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser (BUD) (art 44 septies bis)	992		350			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						993	Zone de développement prioritaire (44 septies bis)						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352			354		2 404		
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356								
	Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :						360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						370			372		2 404		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS SG PROMOTION

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
	Immobilisations financières	480		482		484		486		
	TOTAL	490		492		494		496		

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
	Fonds commercial	495		497		498		499	
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
	TOTAL	570		572		574		576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595
	TOTAL				596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SAS SG PROMOTION

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL.	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

		Déficits imputés	983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982		984
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		860 2 404
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		870 2 404
		Total des déficits restant à reporter (870-984+860)		870 2 404

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381				968
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325				
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380				
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326				
N° du centre de gestion agréé	388				
Montant de la TVA collectée	374				4 382
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378				490
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.T.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 9 0 5 3 2 3 2 8 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS SG PROMOTION

ADRESSE (voie)

529 Chemin de la Gardiole Residence Calanques Mont Salva

CODE POSTAL

83140

VILLE

SIX FOURS LES PLAGES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique GARCIN Prénom(s) Sophie

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date N° Département Commune MARSEILLE Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, Mlle pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 AMENDES ET PENALITES FISCALES			1 306.00
18/11/2022 CD ECLAT AID	1 306.00		

DETAIL LIASSE 2033-A

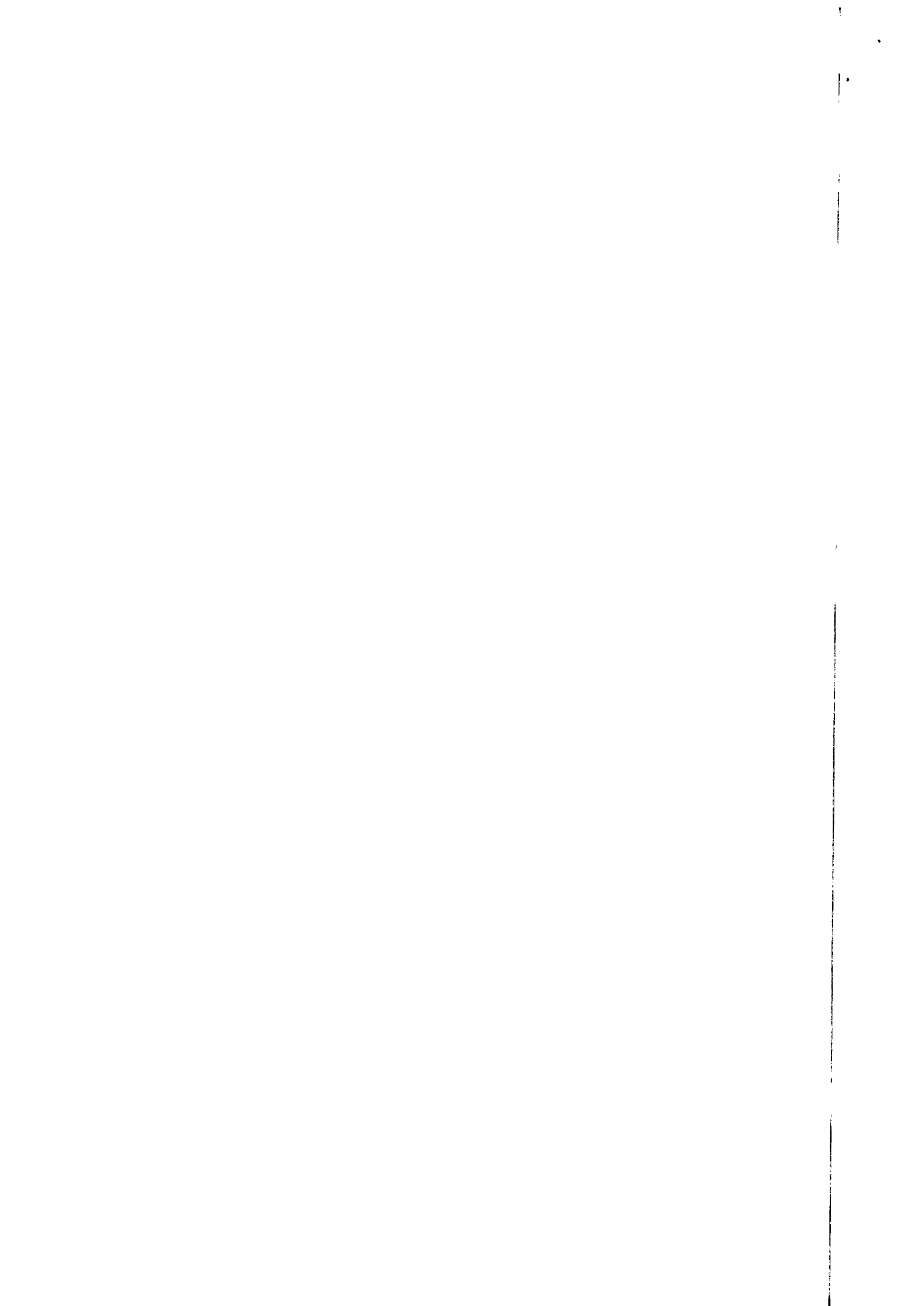
ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 13	Euros	%
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	3 147		3 147	
41100000 CLIENTS	3 147		3 147	
AUTRES CREANCES	2 749		2 749	
44583000 ETAT - DEMANDE DE REMBOURSEMEN	2 749		2 749	
DISPONIBILITES	27 078	60 278	33 201	55.08-
51200100 LCL 0000073025X	27 078	60 278	33 201	55.08-
TOTAL II	32 974	60 278	27 305	45.30-
TOTAL GENERAL	32 974	60 278	27 305	45.30-

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 13	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	1 000	1 000		
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE, VERSE	1 000	1 000		
REPORT A NOUVEAU	11 278	25 000-	36 278	145.11
12900000 RESULTAT DEBITEUR	11 278	25 000-	36 278	145.11
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	3 710-	36 278	39 988-	110.23-
TOTAL I	8 568	12 278	3 710-	30.22-
AUTRES DETTES	24 406	48 000	23 595-	49.15-
44400000 ETAT - IMPOT SUR LES SOCIETES	6 402	6 402		
44551000 TVA A DECAISSER		12 101	12 101-	100.00-
44566000 TVA / AUTRES BIENS ET SERVICES	116	303	187-	61.80-
44571000 TVA COLLECTEE	524		524	
45510000 C/C SOPHIE GARCIN	17 364	4 195	13 169	313.94
45700000 DIVIDENDES A PAYER		25 000	25 000-	100.00-
TOTAL III	24 406	48 000	23 595-	49.15-
TOTAL GENERAL	32 974	60 278	27 305-	45.30-

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 13	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	21 912	64 250	42 338	65.90-
70600000 HONORAIRES	21 912	64 250	42 338	65.90-
AUTRES PRODUITS	1		1	
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	1		1	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	21 913	64 250	42 337	65.89-
AUTRES CHARGES EXTERNES	23 350	20 170	3 180	15.77
60630000 FOURN. ENTRETIEN ET PETITS EQU		117	117	100.00-
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	200		200	
61560000 MAINTENANCE INFORMATIQUE	799	194	605	312.02
61600000 ASSURANCE RC PRO	374	376	2	0.53-
61600100 ASSURANCE SPB	53	57	4	7.69-
62270000 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEU		155	155	100.00-
62340000 CADEAUX		781	781	100.00-
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	20 895	17 240	3 655	21.20
62570000 RECEPTIONS	394	665	271	40.73-
62600000 FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICA	162	179	17	9.22-
62700000 FRAIS BANCAIRES ET ASSIMILES	473	246	227	92.51
62810000 COTISATIONS		160	160	100.00-
CHARGES SOCIALES	968	868	100	11.51
64690100 MUTUELLE	968	868	100	11.51
AUTRES CHARGES		532	532	100.00-
65110000 LICENCES LOGICIELS		528	528	100.00-
65800000 CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATIO		4	4	100.00-
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	24 318	21 570	2 748	12.74
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	2 404	42 680	45 084	105.63-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 306		1 306	
67120000 AMENDES ET PENALITES FISCALES	1 306		1 306	
IMPOTS SUR LES BENEFICES		6 402	6 402	100.00-
69500000 IMPOT SUR LES SOCIETES		6 402	6 402	100.00-
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	3 710	36 278	39 988	110.23-



GARCIN Sophie
Résidence Calanques du Mont Salva
529 Chemin de la Gardiole
83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES
890 532 328 RCS Toulon
2020B01990

Greffe du Tribunal de Commerce de
Toulon
140 Boulevard Maréchal LECLERC -
CS 30509
83041 TOULON Cedex

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le : 31/12/2020

Nous vous adressons sous ce pli, dûment certifiés conformes par le représentant légal :

- Bilan, compte de résultat + annexes + VCS
- Résolution d'affectation du résultat
-
-

Ci-joint, un règlement de 50,45 € par exercice déposé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Toulon.

Nous vous demandons de nous faire parvenir le certificat de dépôt et la facture de cette formalité à l'adresse ci-dessus indiquée.

Observations : Bilan, Je déclare votre société en liquidation
..... Mon objet est de vendre le matériel de la société et de récupérer
..... les fonds. Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir le certificat
..... de dépôt des comptes annuels. Merci de votre bienveillance.
Cordialement

Pour la société

Cachet et signature

